Carpentras, le 13 octobre 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu, au siège du syndicat, 595 Chemin de l'hippodrome à Carpentras, le

Jeudi 05 novembre 2026 à 17h30

Vous trouverez l'ordre du jour au dos de cette convocation.

Pour votre complète information, sont annexés à la convocation :

- La note de synthèse,
- Le procès-verbal du comité du 25 juin 2026,
- Le compte rendu des diverses commissions, du bureau et des délégations accordées au Président et au bureau,

En ce qui concerne les pièces annexes, vous sont transmis les documents traitant des services que vous avez délégués au Syndicat.

Je vous rappelle l'intérêt qui s'attache à ce que le quorum soit atteint lors du comité. Afin de le vérifier, **je vous saurais gré de bien vouloir indiquer votre présence sur e-convocation via le lien que vous avez reçu par mail avec cette convocation**.

Aussi, je vous remercie, par avance, si vous ne pouvez être présent(e) de transmettre cette convocation et les pièces jointes à l'un des délégué(e)s suppléants. Nous vous transmettons, en pièce jointe, la liste de ces délégués.

Je vous précise que les dossiers présentés lors de cette séance sont à votre disposition au siège du syndicat, aux heures ouvrables, durant les cinq jours précédant la réunion, en vertu de l'article 10 de notre règlement intérieur.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Jérôme BOULETIN

COMITE SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

ORDRE GENERAL

1. **DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**
2. **DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**
3. **REGLEMENT INTERIEUR**
4. **REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL**
5. **ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – ADHESION A L'ETUDE PORTEE PAR LA FNCCR**
6. **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR LA FISCALITE DE L'ENERGIE**

EAU POTABLE

7. **DECISION MODIFICATIVE N°1**
8. **ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CREANCES IRRECOUVRABLES**
9. **PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - ADOPTION DE LA CHARTE REGIONALE DE L'EAU**
10. **COMMUNE DE MORMOIRON - CAPTAGE DES SABLONS - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT - RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT, LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE MORMOIRON**
11. **COMMUNE DE SORGUES – RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS DE HAUTE TENSION SUR LE CHAMP CAPTANT RIVE GAUCHE (SOR0120)**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

12. ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

13. COMMUNES DE LAFARE - LA ROQUE ALRIC - SUZETTE - APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

14. ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

15. REGLEMENT INTERIEUR DE LA REGIE